



Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur le territoire de la CCB3F

Bouzonville, le 17 octobre 2024



« J'ai souhaité, en lien avec les élus du Conseil Communautaire, créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale, afin d'aider les plus fragiles, et notamment nos personnes âgées qui méritent une attention particulière. Sur notre territoire, les enjeux sont importants et je souhaite que la CCB3F, avec le CIAS, soit aux côtés de nos Concitoyens pour les accompagner dans leur parcours de vie. »

Armel Chabane, Président de la CCB3F

À compter de janvier 2025, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) ouvrira son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), destiné à renforcer les actions sociales sur son territoire.

Ce nouvel établissement a pour vocation de répondre aux besoins croissants en matière d'autonomie et de lutte contre la précarité, particulièrement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Le CIAS sera une structure clé pour les 40 communes de la CCB3F, agissant dans plusieurs domaines essentiels : la lutte contre l'isolement, le maintien de l'autonomie, et la création de lien social.

En tant que relais d'information, le CIAS orientera les bénéficiaires vers des organismes compétents tout en établissant un réseau partenarial dynamique autour des questions d'emploi et d'insertion professionnelle. Les bénéficiaires de ces services incluront non seulement les personnes âgées et celles en situation de handicap, mais également les individus en (ré)insertion professionnelle.

La création de ce nouvel établissement est le fruit d'un long processus, mené par les élus et les services communautaires depuis près d'un an. L'initiative vise à offrir des services concrets aux citoyens de l'ensemble du territoire de la CCB3F et à soutenir l'ensemble des Maires dans leurs missions quotidiennes, cela en mettant en place une politique sociale globale.

Le développement du CIAS s'articulera autour de quatre axes principaux :

1. Analyse des besoins sociaux : identifier et agir sur les besoins des populations concernées. Cette analyse servira de base à l'ensemble des actions menées sur le territoire dans le champ de l'action sociale ;

2. Formation et dialogue avec les élus : fournir des informations de proximité grâce à un « kit perte d'autonomie », facilitant la communication et la collaboration avec les élus locaux ;

3. Organisation d'un salon de l'autonomie : préparer un second salon qui rassemblera un nombre accru d'acteurs pour promouvoir l'autonomie et le bien-être des personnes âgées et en situation de handicap ;

4. Réponse aux appels à projets : mobiliser des subventions pour 2026 afin de concrétiser des actions bénéfiques pour l'ensemble des habitants de la CCB3F.



En amont de l'ouverture du CIAS doit s'effectuer la désignation des membres nommés pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS. Au total, dix personnes seront nommées. Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- ▶ **Un représentant des associations** qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- ▶ **Un représentant des associations familiales** désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- ▶ **Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées** du département ;
- ▶ **Un représentant des associations de personnes handicapées** du département.

Lesdites associations et **habitants du territoire** sont les bienvenus pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CIAS. Ils sont invités à adresser à Monsieur le Président, une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée). Les associations/habitants du territoire ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président **au plus tard le 4 novembre 2024** :

- ▶ Soit être transmises par courrier (3 bis Rue de France 57320 Bouzonville) ;
- ▶ Soit être remises à l'accueil de la CCB3F (3 bis Rue de France 57320 Bouzonville) ;
- ▶ Soit être transmises par voie électronique, à l'adresse suivante : cias@ccb3f.fr

La CCB3F s'engage ainsi à mettre en place un dispositif efficace et solidaire, en réponse aux enjeux sociaux actuels.

Contact presse :

Armel CHABANE
Président du CIAS
president@ccb3f.fr